

## Heritage tante décédée

Par ilias33, le 16/06/2014 à 14:31

## Bonjour

suite au testament laissé par une tante veuve et sans enfant qui stipule qu'elle lègue ses biens :

- à sa soeur non décédée
- aux 3 enfants de son frère décédé
- aux 3 enfants de sa soeur décédée

quelle part revient à chacun des héritiers ? est-ce un partage en 3 (au niveau des 3 frère et soeurs)? est-ce un partage en 7 (1 soeur + 6 nièces) ?

Merci de votre réponse Cdt ilias33